



Madame, Monsieur,

Chaque année, chacun d'entre nous produit en moyenne **450 kg de déchets** (l'équivalent de 10 machines à laver !). Parmi ces déchets, 74 % sont aujourd'hui incinérés et seulement 19 % sont réemployés ou recyclés. Or, la grande majorité de nos déchets peut être triée et valorisée !

Pour simplifier au maximum le tri, la Ville de Paris agit. Plusieurs centaines de bornes de tri des déchets, appelées Trilibs, ont été installées dans nos rues ces dernières années, et des bornes dédiées aux déchets alimentaires ont été installées sur les marchés. Depuis plus de dix ans, la Ville de Paris accompagne également les habitantes et habitants qui le souhaitent dans la mise en place de projets de composteurs financés à 100 %.

Cette année, nous franchissons une nouvelle étape pour vous aider à trier vos déchets alimentaires !

DES BORNES DE TRI À QUELQUES MINUTES À PIED DE CHEZ VOUS

25 % de nos ordures ménagères **sont des déchets alimentaires**. Ces derniers sont aujourd'hui majoritairement incinérés alors qu'ils sont composés à 70 % d'eau.

Dès aujourd'hui, vous pouvez déposer vos déchets alimentaires dans les bornes Trilibs de votre arrondissement, en plus des bornes déjà présentes sur les marchés alimentaires. Ces modules seront collectés et nettoyés toutes les 48h et la propreté aux abords des stations sera particulièrement surveillée.

Triez vos déchets alimentaires, c'est simple : une borne de tri se trouve à proximité de chez vous, sur vos trajets du quotidien, accessible 7j/7 et 24h/24 !

UN GESTE POUR LA PLANETE

Une fois triés et collectés séparément, les déchets alimentaires **permettent de produire à la fois de l'énergie, sous la forme de biogaz** (avec lequel roulent les camions bennes de la Ville de Paris !) et de la **matière fertilisante** sous la forme d'engrais naturel pour enrichir les sols.

Ce nouveau geste de tri est déjà pratiqué par tous les établissements scolaires et publics de l'arrondissement depuis le 1^{er} janvier 2024 : crèches, écoles publiques, EHPAD, restaurants administratifs...

Merci pour votre mobilisation : ce nouveau geste est une manière concrète et facile de protéger notre environnement et notre ville.

Antoine GUILLOU

Adjoint à la Maire de Paris en charge
de la propreté de l'espace public,
de la réduction des déchets, du réemploi,
du recyclage et de l'assainissement

Geoffroy BOULARD

Maire du 17^e arrondissement
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

COMMENT TRIER SES DÉCHETS ALIMENTAIRES ?

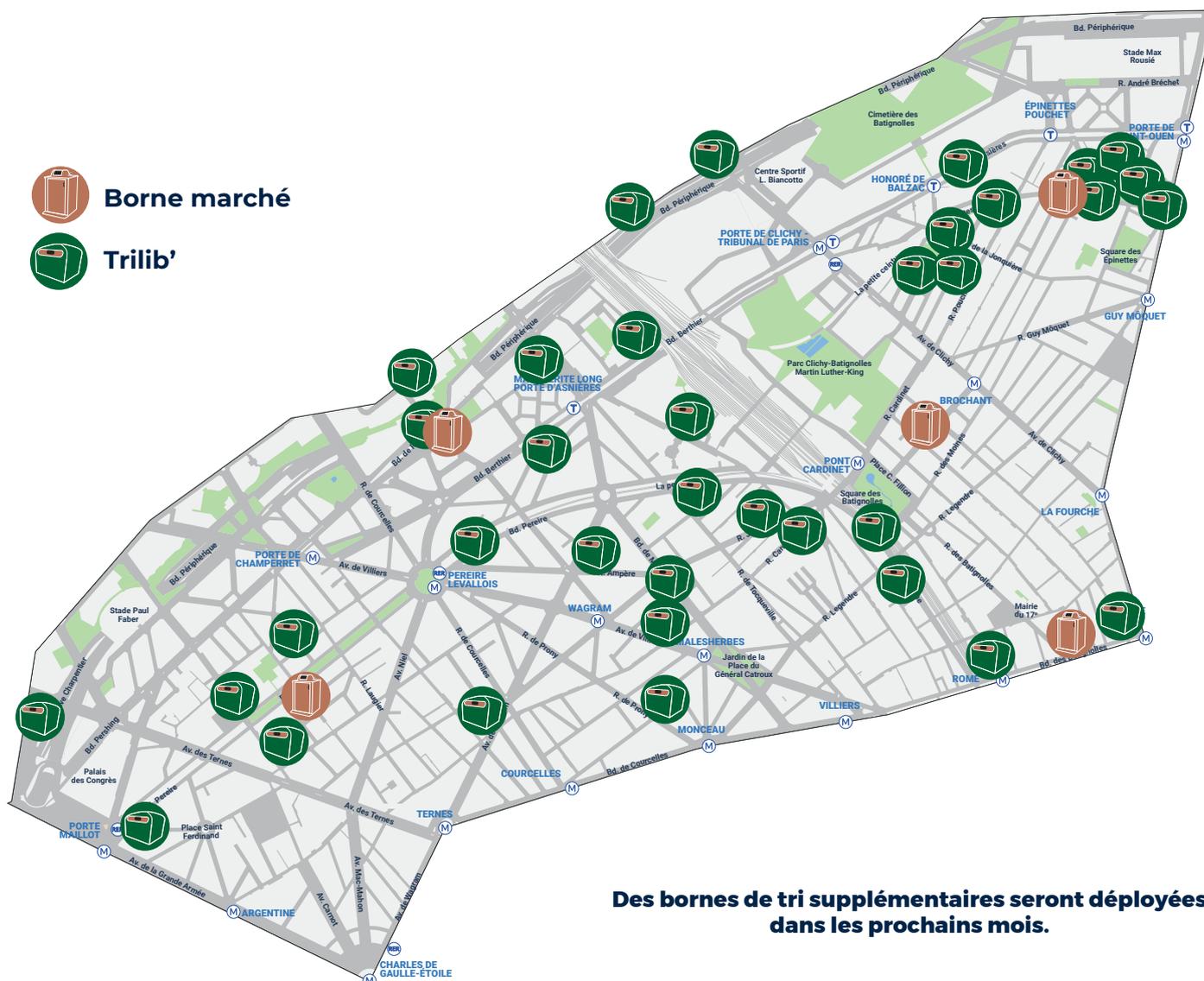
Tous les déchets alimentaires peuvent être déposés dans les bornes de tri :

- Les restes et les préparations de repas qu'ils soient de nature végétale ou animale (épluchures, os, restes de viandes, coquilles, etc.) ;
- Les produits alimentaires, même périmés, sans leurs emballages ;
- Les sachets de thé et les filtres à café s'ils sont en papier ;
- Les boîtes d'œufs en carton, serviettes en papier et les essuie-tout qui, placés au fond du sac, permettent d'absorber les liquides et d'éviter les mauvaises odeurs.

Les déchets peuvent être jetés en vrac ou dans un sac compostable ou kraft, mais pas dans un sac plastique.



Carte des bornes de tri pour déchets alimentaires disponibles dans le 17^e arrdt



DES QUESTIONS SUR CE DISPOSITIF ?

Pour en savoir plus sur le tri des déchets alimentaires à Paris, n'hésitez pas à consulter leparisdutri.fr ou à flasher ce QR code :



Vous pouvez également appeler **le service local de propreté de votre arrondissement** au 01 45 61 57 17 du lundi au vendredi de 9h à 17h.